

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2014

FICHE n°

**Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
(D.E.T.R.)
- Bilan 2014 -**

Service émetteur : D.I.S.E.R.H.M / MAT

Coordonnées du service : Mission Animation Territoriale

Personne à contacter : M. Eric DUPERRIER

L'article 179 de la loi de finances initiale n°2010-1657 du 29 décembre 2010 a fusionné la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et la Dotation de Développement Rural (DDR) en une dotation unique : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Les crédits de l'autorisation d'engagement afférents à la DETR 2014 ont été délégués au département du Tarn-et-Garonne le 19 février 2014.

L'enveloppe départementale s'est élevée à **4 337 120,00 €**, soit une progression de + 2,50% par rapport à l'exercice précédent (4 233 118,00 €). Pour mémoire les enveloppes DETR 2012 et 2013 avaient également progressé respectivement de 10% et 5%.

Cette année, la totalité des 95 opérations présentées, de nature diversifiée ont bénéficié d'un soutien de l'Etat.

Ces opérations ont concerné différents types d'investissements en adéquation avec les axes prioritaires fixés par la commission des élus DETR qui s'est réunie en préfecture le 29 octobre 2013, en particulier :

- la réalisation de nouveaux bâtiments publics ou à la mise aux normes d'anciennes constructions publiques telles des crèches, des écoles primaires et maternelles (53,42% de l'enveloppe),
- l'aménagement des centres de village (17,77% de l'enveloppe), le secteur des loisirs, sports et tourisme (16,93% de l'enveloppe),
- le développement des services publics en milieu rural (10,33% de l'enveloppe)
- le fonctionnement du relais de services publics sous convention de Lauzerte (0,23% de l'enveloppe),
- la réfection de voirie communale suite à des intempéries (1,32%).

Les critères 2015 seront arrêtés en commission des élus le 9 octobre 2014 sur la base d'une proposition de reconduction des priorisations 2014.